



Mon parrain, veuf, sans famille, est décédé

Par **cupipopi**, le **20/03/2016 à 09:03**

Bonjour, rnMon parrain, veuf et sans enfant, dont le frère et les parents sont aussi décédés sans petit neveux non plus, vient de mourir. Nous sommes 4 filleules et seule l'une d'entre nous a hérité de tout. Les autres ont elle le droit de réclamer une partie de cet héritage ? rnMerci beaucoup

Par **morobar**, le **20/03/2016 à 09:09**

Bonjour,rnFilleul n'est pas un statut permettant d'avoir un droit quelconque sur un héritage.rnIl doit donc exister une disposition testamentaire au bénéfice de la filleule en question l'instituant légataire, autrement le notaire ne pourrait que constater l'absence d'héritier connu.

Par **cupipopi**, le **20/03/2016 à 11:22**

Bonjour Morobar, merci beaucoup pour votre réponse on ne peut plus claire et rapide. Bonne journée